

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : ROEE

Question 5 Concurrence du secteur électrique

Contexte : Déplacement de l'électricité par le gaz naturel

Références : SCGM-1, doc. 1, p. 19, lignes 22-30

Demandes:

- a) Avez-vous effectué des études sur le rendement énergétique respectif des différentes sources d'énergie en rapport avec les différents usages, et en particulier avec la chauffe dans le secteur résidentiel ?
 - b) Veuillez produire toute étude disponible au sujet de la situation concurrentielle du gaz par rapport à l'électricité ?
 - c) L'assertion selon laquelle "toute l'électricité produite par Hydro-Québec semble trouver preneur" est exacte à l'échelle du marché nord-américain, mais pas nécessairement du marché québécois. N'y aurait-il pas lieu, selon SCGM, d'établir une distinction entre le marché québécois où opère Hydro-Québec et le marché des exportations, puisque les activités sur ces différents marchés ne sont pas soumises au même encadrement réglementaire?
 - d) Dans l'affirmative, peut-on maintenir selon vous l'assertion que « toute l'électricité produite par Hydro-Québec semble trouver preneur », au niveau du seul marché québécois ?
 - e) Dans la perspective d'une saine concurrence entre le gaz naturel et l'hydroélectricité, considérez-vous que le fait qu'Hydro-Québec ne paie pas d'impôt ni de droit hydraulique, et qu'en conséquence le prix de revient du kw/h d'électricité s'en trouve réduit d'autant, constitue un avantage indu à l'encontre de la position concurrentielle du gaz naturel.
 - f) Savez-vous si la centrale au mazout lourd d'Hydro-Québec fonctionne présentement en continu ?
-

Réponse

- a) Par Y. D'Amour
 - b) Par Y. D'Amour
 - c) Non. La question environnementale n'est pas territoriale et déborde l'encadrement réglementaire.
-

d) N/A

e) Les audiences de la Régie de l'énergie sur une cause tarifaire de SCGM ne constituent pas un forum approprié pour débattre de ce genre de question.

f) Il semble bien que l'on puisse présumer que oui, du moins si l'on se fie à l'extrait suivant (page 4) du rapport de performance environnementale 1998 d'Hydro-Québec :
« Pour Hydro-Québec, en 1998, l'utilisation intensive de la centrale thermique de Tracy a entraîné une augmentation substantielle des taux d'émissions atmosphériques. »